AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

COMMUNE D'ABBARETZ

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/195 en date du 7 juillet 2021 une consultation du public est prévue à la mairie d'Abbaretz, pendant une période de quatre semaines du lundi 23 août au samedi 18 septembre 2021 inclus, portant sur la demande présentée par la société BFPC METHABIO en vue de l'obtention d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune d'Abbaretz au lieu dit « Villeneuve ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du samedi 7 août 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie d'Abbaretz, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie d'Abbaretz, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (<u>pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr</u>) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.